

Le jeune et son projet de vie au cœur de la démarche!

6 ans avant de quitter l'école

Le jeune à l'école

Définit un projet de vie et s'engage dans l'action

- Connaît mieux ses intérêts, ses valeurs, ses forces et ses capacités.
- Découvre les ressources de son environnement.
- S'informe et explore pour préciser son projet de vie :
 - Quel travail ?
 - Quelles études post-secondaires ?
 - Quels loisirs ?
 - Quel réseau social ?
 - Habiter en appartement ?
 - Quels rêves ?
- Réalise des apprentissages en lien avec son projet de vie.

La démarche de planification de la TÉVA a comme point de départ les choix du jeune pour sa vie adulte.

La démarche s'adresse au jeune qui a besoin d'être accompagné de manière planifiée et concertée pour réussir sa transition école-vie active (TÉVA). Elle s'adresse particulièrement au jeune handicapé (*Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées*). La démarche doit idéalement être initiée dès que le jeune a atteint l'âge de 15 ans.

4 ans avant de quitter l'école

Développe ses compétences et ses habiletés pour réaliser son projet de vie

- Fait des stages.
- Expérimente des loisirs.
- Participe à des activités dans la communauté.
- Expérimente des modes de transport en vue de se déplacer de manière autonome.
- Se prépare à la vie adulte (activités de la vie courante et domestique, autonomie résidentielle etc.).
- Développe ses ressources personnelles, ses habiletés relationnelles et sociales.
- Développe son réseau social.
- Poursuit sa formation et ses apprentissages en lien avec son projet de vie.

2 ans avant de quitter l'école

Amorce la réalisation de son projet de vie

- Poursuit ses apprentissages en lien avec son projet de vie.
- Valide ses choix.
- Précise son projet de vie.
- Consolide ses acquis.
- Réalise son CV ou son portfolio.
- Est en lien formel avec un établissement du réseau ou tout autres organismes pouvant l'accompagner dans ses démarches.
- Connaît les personnes et les ressources qui peuvent l'aider et sait faire appel à elles.
- Un intervenant pivot peut être pertinent à cette étape.

Au moment de quitter l'école

Poursuit en continuité la réalisation des divers aspects de son projet de vie

- A des acquis significatifs le préparant à la vie adulte.
- Maintient son autonomie en matière de transport.
- Entretient et développe un réseau social plus vaste.
- En fonction de son projet de vie :
 - Est prêt à entreprendre un parcours vers les études post secondaires.**
 - S'est inscrit à un programme d'études ou de formation (professionnel, technique, collégial, universitaire).
 - Est prêt à entreprendre un parcours vers l'emploi.**
 - A débuter un stage préparatoire à l'emploi.
 - A débuter sa recherche d'emploi.
 - A fait une demande d'admission dans un service spécialisé de main-d'oeuvre ou a communiqué avec son CSSS pour être référé à un centre de réadaptation.
 - Est prêt à entreprendre un parcours vers la participation sociale.**
 - S'est inscrit à des activités valorisantes (loisirs, bénévoles, etc.).

D é v e l o p p e s o n a u t o n o m i e

Ses parents et les partenaires

Dans le cadre du Plan de transition école-vie active

- L'établissement scolaire
- Le Centre de santé et des services sociaux (CSSS)
- Le Centre de réadaptation en déficience physique Le Bouclier
- Le Centre de réadaptation La Myriade
- Le Service spécialisé de main-d'œuvre ESSOR II
- Le Centre local d'emploi (CLE)
- Le Centre jeunesse
- L'organisme de loisirs
- L'organisme communautaire

- Accompagnent de manière planifiée et concertée le jeune dans l'élaboration et la réalisation de son projet de vie dès qu'il a atteint l'âge de 15 ans.
- Mettent en commun leurs expertises au profit du jeune et agissent en complémentarité dans le cadre du Plan de transition.
- Créent les conditions de développement de l'autonomie du jeune.
- Aident le jeune à développer :
 - sa connaissance et son estime de soi ainsi que son pouvoir d'action et sa capacité de choisir.
 - ses ressources personnelles et ses habiletés relationnelles et sociales.
 - sa capacité de faire des choix significatifs en matière de projet de vie et d'orientation scolaire et professionnelle.
 - son employabilité et ses capacités d'intégration socioprofessionnelle.
 - son autonomie en matière de transport et son autonomie résidentielle.
 - sa connaissance des ressources et sa capacité d'y faire appel.
- Prévoient les moyens de transport et les ressources résidentielles.
- Évaluent son potentiel d'autonomie et d'employabilité.
- S'assurent que les liens soient faits avec les partenaires qui accompagneront le jeune quand il aura quitté l'école et assurent la continuité de sa démarche.



Les partenaires de la TÉVA de Lanaudière selon le projet de vie et les besoins du jeune

